

I. SYNTHESE GENERALE DE L' EVALUATION DE LA CONVENTION D' OBJECTIFS EAU – VIVE / MAE

1. Bilan

1.1 Les réalisations

Les actions d'Eau Vive ont été mises en œuvre selon deux approches différentes, une nouvelle approche dite « programme » et l'approche ancienne dénommée VAP (« vous avez un projet ») déjà mise au point par l'association lors de sa précédente convention d'objectif. Ces deux approches cohabitent plus clairement dans certains pays (Sénégal et Burkina Faso) .

Un cœur de métier bien maîtrisé, mais perfectible

Dans l'ensemble les ouvrages techniques (points d'eau, bâtiments), réalisés avec efficacité, sont de qualité. Toutefois un certain nombre d'infrastructures sont moins réussies que d'autres. Elles indiquent qu'il demeure, malgré tout, des marges de progrès importantes dans la maîtrise des réalisations physiques. Les délais d'exécution ont été raisonnables, une fois les contrats signés entre les collectivités et EAU VIVE. Mais les retards de financement, qui n'incombent pas à EAU VIVE mais à ses bailleurs, ont parfois fortement allongé les délais entre l'identification des réalisations et la contractualisation. Ces retards ont perturbé la mise en œuvre et abouti à des surcoûts importants.

Les structures locales mises en place pour assurer la gestion de ces réalisations sont en général fonctionnelles quand il s'agit d'adductions d'eau et les forages, avec cependant des résultats contrastés selon les pays. (Toutes n'ont pas des capacités de gestion suffisantes, certaines demeurent incapables de faire face aux pannes d'une certaine ampleur). Les résultats sont plus incertains autour des puits modernes : Les difficultés en matière de gestion sont là plus marquées ; elles hypothèquent la pérennité des ouvrages, l'équité dans l'accès, et la capacité d'utiliser ces infrastructures comme levier pour réaliser d'autres infrastructures communautaires.

Des actions d'appui cohérentes ont été mises en œuvre pour accompagner les APE lors des soutiens apportés à la construction de complexe scolaire, mais toutes n'ont pas réussi à faire suffisamment progresser les associations de parents d'élève.

Les interventions d'EAU VIVE font le plus souvent l'effort de tenir compte du pré existant ; mais sur ce plan des marges de progrès demeurent. Par ailleurs, les longs délais qui séparent la réception des demandes de l'édification des infrastructures aboutissent parfois à des incohérences que les équipes d'EAU VIVE parviennent difficilement à éviter. Leur responsabilité est plus engagée quand elles soutiennent des « comités de gestion des points d'eau » sans se soucier de la cohérence d'ensemble de la gestion de l'eau dans le village, comme cela arrive quelques fois.

Toujours des difficultés avec les projets « économiques »

Si les infrastructures restent de qualité, les résultats des actions d'appui à la production sont plus mitigés. Les banques de céréales ne donnent pas les résultats escomptés, et, surtout la solidité et la durabilité de leurs structures de gestion restent incertaines sinon aléatoires.

Malgré des résultats prometteurs sur certains sites, la mission s'interroge sur les activités de maraîchage. Les réflexions préalables aux réalisations physiques lui apparaissent souvent insuffisantes (nature des infrastructures, modes d'organisation des producteurs, analyse de marché etc...). Elles ne permettent pas toujours d'adapter cette activité, généralement pertinente et appropriée, aux contextes locaux spécifiques dans lesquels on cherche à la développer..

Dans ces deux domaines (les banques de céréales, le maraîchage) Eau Vive n'a pas suffisamment mis à profit les leçons tirées par d'autres intervenants dotés d'une longue expérience et une bonne expertise ces domaines.

1.2 L'appui aux acteurs

L'appui à la maîtrise d'ouvrage communale

Des efforts importants ont été consacrés à l'appui à la maîtrise d'ouvrage communale, en fonction du degré d'avancement des réformes de décentralisation. Les plus avancés ont été le soutien à des communautés rurales dans l'élaboration d'une vision et d'un programme, puis l'appui à leur mise en œuvre sur les thématiques d'intervention d'Eau Vive. Cette démarche s'est accompagnée d'un appui à la prise en charge ou au partage de fonctions importantes (contribution au financement des infrastructures villageoises, passation de marchés, suivi des réalisations etc...). Toutefois, là aussi les résultats sont contrastés et inégaux selon les pays, parfois, à l'intérieur d'un même pays. Les rythmes différents des processus de décentralisation n'expliquent pas à eux seuls ces contrastes. Les résultats de ces efforts dépendent aussi de la capacité des équipes à « jouer le jeu » de cette maîtrise d'ouvrage communale malgré les contraintes et les risques qu'elle représente, notamment du point de vue des délais de réalisation.

Le renforcement des capacités des institutions villageoises et des organisations locales

Les résultats des actions de renforcement des capacités des institutions villageoises et des organisations professionnelles apparaissent décevants au regard des efforts et des investissements consentis. La progression des institutions villageoises est rarement très probante (vision, appropriation d'un programme, systèmes de règles gérant les relations entre structures...). Cela invite à s'interroger à la fois les méthodes d'appui et la marge de progression de ces institutions. Par ailleurs, la question des relations villages / intervillages / « communes » est trop rarement prise en compte dans les programmes où les communes rurales ont été appuyées.

D'une convention d'objectif à l'autre, un accent plus important a été mis sur les activités de renforcement des capacités (formations, rencontres inter villageoises, visites d'échanges, auto évaluations). Mais l'analyse révèle des insuffisances importantes de mise en œuvre (définition des thèmes, réflexion préalable, profil des participants, pédagogie, suivi etc...)

Les organisations professionnelles apparaissent comme les parents pauvres de ces actions de renforcement institutionnel, à la fois en nombre d'actions et en qualité des actions.

Le partenariat avec les organismes d'appui

Globalement, les ONG et associations partenaires d'EAU VIVE dans la mise en œuvre des programmes ont vu leurs capacités opérationnelles accrues du fait des appuis qu'elles ont reçus, du moins dans certains pays. Mais des interrogations, et parfois des doutes subsistent sur les stratégies de partenariats développées. Dans certains cas, les opportunités d'intervention nouvelles offertes par EAU VIVE à des Ong locales les écartent de leur positionnement initial, et brouillent leur identité. On peut s'interroger sur les effets à moyen terme de ce type de partenariats pour ces Ong.

1.3 Les relations avec l'Etat et les services publics

Une collaboration active avec les services techniques des Etats

Eau Vive dans les pays s'est remarquablement appuyée sur les politiques nationales existantes. D'une manière générale, elle a cherché une collaboration active avec les services techniques et administratifs. Les réalisations ont généralement été marquées par cet esprit, excepté quelques situations.

Une implication forte dans les débats de politiques sectorielles

Les Equipes se sont impliquées dans les réseaux existants au niveau national. Elles y ont joué un rôle actif, ou un rôle de leader, dans chacun des pays. Elles sont sollicitées au sein des instances nationales de concertation, surtout sur les questions d'hygiène, d'assainissement et d'eau. Dans ces domaines Eau Vive a tissé des partenariats diversifiés au niveau régional et international.

Ce positionnement est sans doute une reconnaissance de l'efficacité et du professionnalisme des équipes. Il traduit une appréciation positive de leur respect des principes du développement local, de leur rigueur dans la sélection des prestataires, et de leur vision prospective. Malgré cela, leur valeur ajoutée, en termes d'apports majeurs sur les stratégies d'appui, les réformes de politiques, ou la communication (formations) sont difficilement perceptibles. A quelques exceptions près, les acteurs rencontrés, (services techniques, autres ONG, ...) n'identifient pas ces apports avec netteté. Un travail de communication doit être réfléchi à ce niveau. Mais, surtout, la lisibilité des actions et leur caractère novateur devraient être mieux nourris et mieux démontrés à travers les données du suivi évaluation, insuffisamment développées ou valorisées jusque là.

2. Pistes de réflexions pour l'avenir

2.1 Réflexions « stratégiques »

L'approche communale doit probablement prendre le pas sur l'approche « village »

Les processus de décentralisation en cours dans les quatre pays et les limites des approches villageoises plaident « définitivement » en faveur des démarches d'appui organisées par communes. « L'approche programme » nous semble être l'instrument le plus adéquat pour construire une relation de partenariat avec les collectivités locales. Elle permet une approche globale des questions à traiter et elle facilite les processus de planification. Il nous paraît difficile de travailler aujourd'hui selon l'approche habituelle (*selon la demande et par village : VAP*) dans le cadre d'une collaboration avec des collectivités locales.

L'approche conventionnelle d'Eau Vive (Vous Avez des Projets) a présenté des avantages. Mais, en dépit de sa souplesse, du respect du rythme des acteurs, elle a aussi montré de grandes faiblesses, comme l'illustre les interventions dans les anciennes zones au Sénégal. En tout cas, elle n'est pas adaptée aux exigences d'une maîtrise d'ouvrage par les collectivités locales, qui s'impose de plus en plus aux acteurs de l'appui au développement local.

Eau Vive réussit mieux à prendre en compte ces exigences dans le cadre de ses approches programmes. Ses interventions en cours d'élaboration dans les différents pays prennent déjà en compte cette tendance. Le développement de l'approche programme au détriment du « VAP » semble donc en cours. Nous mesurons cependant les difficultés de ce changement d'approche et ses contraintes : délai de décaissement, rythme de réalisation des actions difficile à concilier avec celui des acteurs, rigidité des lignes budgétaires...

La question de la dispersion géographique et thématique

La dispersion géographique des actions d'EAU VIVE, y compris dans son approche programme, continue de nous interroger. Selon nous, EAU VIVE gagnerait à concentrer ses appuis sur des territoires moins étendus et correspondants à des collectivités locales. Elle pourrait en tirer de nombreux avantages parmi lesquels, la réduction du temps consacré au déplacement, la création de synergies pour la création de réseaux sur un espace territorial, le renforcement de l'inter relation entre institutions villageoises et collectivités locales.

De même, la dispersion de ses domaines d'intervention « techniques » continue de nous poser question. Tout en soutenant le soutien au développement de visions pour un développement local au niveau communal, inter villageois et villageois, ne serait-il pas plus approprié de se concentrer sur un métier pour lequel l'on dispose d'un avantage comparatif (secteur de l'eau et de

l'assainissement). Certains types d'appui, doivent, selon nous, être systématiquement écartés et confiés à des opérateurs spécialisés (c'est le cas type du crédit pour lequel, une collaboration avec des institutions de micro finance doit être recherchée et construite.). Cette remarque vaut également pour l'appui aux activités productives

L'évolution des compétences de l'équipe

Certes, les résultats d'action de renforcement de capacités sont toujours difficiles à évaluer (comment les mesurer « objectivement » ? A quoi les comparer ?) Néanmoins la mission estime que les résultats obtenus dans ce domaine par EAU VIVE ne sont pas la hauteur des efforts qu'elle a déployés et qu'il existe là une marge importante de progression pour l'association. Mais, dans ce domaine, l'optimisation des actions nécessite probablement une évolution du profil des membres des équipes. L'expertise de ces dernières gagnerait à être étoffée en matière d'ingénierie de la formation et de renforcement des capacités. Ce renforcement, qui permettrait aussi un meilleur suivi des actions pourrait s'effectuer par des recrutements supplémentaires, ou par le recours régulier à une expertise externe. Il nous semble indispensable pour respecter une des orientations de l'association qui accorde une importance croissante au renforcement des acteurs locaux.

La question de cohérence entre stratégie opérationnelle et mode de financement

Cette dernière réflexion vient en marge de l'évaluation de la convention d'objectif. Elle porte plus sur la stratégie globale de l'association. Le montage financier de la première convention d'objectif était antérieur à l'évolution des procédures de l'Union Européenne. A l'époque il était possible de financer les actions prévues dans le cadre de la convention comme un tout cohérent en associant les financements du « guichet » européen, ressources propres, et fonds de la MCNG. EAU VIVE avait alors les outils de financement qui lui permettait d'accompagner ses partenaires dans la durée. Les procédures d'appel à proposition de l'UE ne permettent plus un tel montage. Déjà à l'époque les retards dans la mise à disposition des fonds, caractéristiques des subventions du MAE, représentaient une forte contrainte pour la mise en œuvre des actions. La situation s'est aggravé depuis.

Dans la deuxième convention, les fonds de la convention d'objectifs et les fonds privés ont, de fait, en partie, été utilisés comme un fond souple pour compléter les financements des programmes obtenus séparément les uns des autres. L'assemblage d'ensemble a permis à EAU VIVE de respecter ses engagements contractuels, tout en assurant une certaine continuité à ses actions.

- La mise en perspective de la stratégie de financement de l'association ne fait pas partie des termes de références de la mission. Mais il est évident que les modalités d'accès aux ressources des bailleurs institutionnels sera une contrainte forte pour conduire une stratégie d'intervention fondée sur des « démarches programmes ». Celles-ci nécessitent de pouvoir gérer souplesse et continuité sur des durées plus longues que celles des procédures contractuelles des bailleurs. EAU VIVE risque d'être confronté à des choix difficiles qui demanderont une forte capacité d'anticipation. Dans un environnement en pleine mutation une telle structure a besoin de pouvoir accéder à un outil financier qui concilie trois qualités majeurs. Il doit être d'une grande flexibilité pour lui faciliter le montage de programmes cohérents, valorisant des opportunités de financement très diverses. Il doit être suffisamment ouvert pour lui permettre de financer les « investissements matières grises » nécessaires à ses évolutions fonctionnelles (ici, le perfectionnement de ses outils) et institutionnelles (ici, l'autonomisation de ses antennes). Cette souplesse implique en contrepartie que cet outil s'incarne une relation plus suivie entre l'Ong et son soutien financier.

Il apparaît impératif que l'outil qui succèdera aux « conventions d'objectifs » satisfassent, comme elles, à ces trois qualités, car il ressort très clairement qu'il influe très fortement sur les performances des équipes, et par conséquent sur les résultats (efficacité, efficience, impact...).

2.2 Recommandations plus opérationnelles

Quels que soient les choix stratégiques d'EAU VIVE, elle pourrait améliorer la qualité de ses actions en capitalisant plus, en améliorant ses outils de suivi évaluation, et en poursuivant ses investissements « institutionnels » dans chacun des pays.

Capitaliser plus

La capitalisation peut permettre à EAU VIVE d'accroître la plus value qu'elle apporte, d'améliorer l'efficacité de ses appuis, et de rendre plus visible ses actions à l'ensemble de ces vis-à-vis. (Les maîtres d'ouvrages, les services techniques et administratifs, les autres partenaires techniques et financiers, les bailleurs de fonds). L'évaluation précédente avait déjà souligné son importance. Celle-ci enregistre des progrès significatifs (le Livre Bleu) qui indiquent que Eau Vive se trouve dans la bonne dynamique. Il reste à le diffuser convenablement et à en faire un outil de discussion et de dialogue de politique. Cet effort doit se poursuivre, il doit être fondé sur un travail de suivi documentant, à partir des faits de terrain, les bonnes pratiques, les approches et stratégies novatrices. Cela permettra de rendre plus évident et plus lisible la valeur ajoutée de Eau Vive (à partir de ses propres expériences de terrain et des *success stories* - souvent méconnus - d'autres structures). Le processus entamé avec l'élaboration du Livre Bleu doit être poursuivi. L'ouvrage doit être documenté et illustré pour devenir un outil de référence aux mains des acteurs.

Cette orientation constitue sans doute la matière permettant de nourrir le dialogue de politique et le plaidoyer. C'est sur elle que se construira une image d'ONG novatrice, attirant des acteurs nationaux engagés pour le développement local. Les discussions avec chacune des équipes révèlent qu'elles en sont conscientes. Des propositions ont même déjà été formulées ici et là en ce sens.

Améliorer le dispositif de suivi évaluation

Des efforts remarquables ont été faits pour le suivi des actions réalisées sous l'angle du niveau d'exécutions. La base de données constitue à ce niveau un outil d'information et de communication très utile.

Mais le suivi qualitatif et celui de l'impact reste encore insuffisant. Il aurait pu permettre de mieux identifier et analyser les effets auprès des « bénéficiaires » en termes d'accès, d'utilisation et d'impact des actions. Renforcer le positionnement d'EAU VIVE dans le paysage institutionnel des quatre Pays

EAU VIVE s'est plus investi qu'auparavant dans le dialogue sur les politiques et la participation active dans des réseaux nationaux. Cette évolution apparaît positive, et peut devenir porteuse pour l'association. Elle mériterait d'être amplifiée. Cela nécessite que les chefs d'équipes puissent consacrer plus de tâche à ces fonctions et aux questions de « stratégie pays ». La gestion administrative des programmes et les relations avec les partenaires financiers, et les tâches d'appui technique aux programmes, ainsi que de visites de suivi les accaparent encore trop.

2.3 La question de l'autonomisation

Eau Vive a amorcé une démarche vers l'autonomisation en construisant une base sociale à même de porter les projets dans chacun des pays. Les équipes, sont, chacune convaincues de l'importance de cette perspective. Elles ont entamé des réflexions approfondies qu'elles ont consignées dans des documents internes. L'équipe du siège s'est également engagée dans le soutien à ce processus.

Dans chacun des pays, les équipes, tout en adhérant à l'idée ont conscience de la complexité du processus, ainsi que des principes à respecter : progressivité, définition des critères de cooptation des acteurs constitutifs de cette base sociale, capacités à consolider au plan local.

Sur le plan des capacités, les équipes ont des compétences éprouvées en matière d'orientation, identification et de mise en œuvre des activités. Elles semblent être en mesure d'apporter des réponses aux insuffisances et aux questions évoquées par ailleurs dans ce rapport. Des progrès importants ont été accomplis sur le plan de la gestion.

La question de la « base sociale » apparaît essentiel dans le processus en cours. Au-delà des réflexions engagées, il semble que la constitution d'un embryon d'acteurs engagés à porter un Projet et éventuellement à contribuer à la recherche de financement ne progresse que lentement. (Notons qu'au Sénégal deux personnes contribuent financièrement aux activités, ce résultat limité montre cependant que la qualité du travail effectué et l'intérêt à soutenir le Projet spécifique de Eau Vive sont déjà bien lisibles dans chacun des pays). Du chemin reste à parcourir en ce sens. Il s'agit certainement de la tâche la plus difficile. Pour y faire face les équipes auront besoin de conseils et d'accompagnement, de s'inspirer d'ONG devancières, de mieux vendre leur image (par un travail de communication mettant bien en évidence la spécificité du travail effectif ainsi que le professionnalisme des équipes). Un potentiel existe dans chacun des pays, mais il faudra prendre garde à utiliser comme réservoir principal les acteurs partenaires profitant des effets des actions sur le terrain.

2.4 L'apport de la Convention d'objectif

au regard des objectifs du Ministère

Les Termes de références de l'évaluation rappellent les objectifs poursuivis par le Ministère des Affaires étrangères à travers la convention d'Objectif qu'il a signée avec EAU VIVE. :

1. *« Encourager la mise en place d'actions articulées et présentant une dimension significative ;*
2. *Mettre en place les conditions permettant à une association de développer ses compétences, dans un domaine thématique ou géographique donné, grâce notamment à la mise en œuvre d'actions coordonnées ;*
3. *Structurer une relation de partenariat entre le MAE et une association dont l'expérience et les qualités d'intervention sont reconnues, renforcer de cette manière la relation avec les SCAC ainsi qu'avec les services techniques et géographiques du ministère ;*
4. *Favoriser un travail de capitalisation destiné à diffuser les enseignements des opérations conduites, auprès des partenaires du Sud et d'autres associations du Nord ;*
5. *Faciliter la transition et la pérennisation du programme dans le milieu concerné à la fin de la convention. »*

Globalement, selon les conclusions des quatre missions de terrain le premier, le deuxième et quatrième de ces cinq objectifs sont atteints. Ce résultat est bien à porter aux crédits de l'outil convention d'objectif et de sa double souplesse : Il permet de financer des actions sans exiger une programmation détaillée préalable hors de portée des interventions d'appui au développement local tel qu'au Vive les conçoit. Il autorise le financement de capitalisations, intégrées à l'ensemble de l'intervention, complémentaires des réalisations et des appuis de terrain.

Concernant le troisième objectif, les missions de terrain soulignent les bonnes relations instaurées entre les équipes d'eau vive et les SCAC. L'investissement croissant de ces équipes sur les « questions institutionnelles », les débats de politiques sectorielles, la participation à des réseaux thématiques nationaux... semble renouveler cette relation qui n'a plus pour seul objet la mise en œuvre des « programmes et projets » cofinancé par le Ministère. Dans la mesure où cette évolution traduit une des orientations « stratégiques » d'EAU VIVE (Ce n'est pas très explicite dans le texte de la convention) on peut aussi la compter parmi les effets positifs de l'outil Convention.

Faute peut être d'investigation suffisante en France, l'évaluation de cette deuxième convention ne permet pas de dépasser les conclusions de la précédente : L'outil convention est bien conçu pour contribuer à l'amélioration des relations entre le MAE et les Ong comme Eau Vive. Mais ces relations ne sont pas seulement liées à la nature des outils financiers. Elles dépendent aussi très largement des moyens que le ministère consacre directement à cette relation et de la façon dont il gère ces moyens.

Au regard des objectifs d'Eau Vive

Globalement la convention d'Objectif a permis EAU VIVE de mener à bien l'ensemble de ses programmes. La « double souplesse » évoqué ci-dessus est indispensable à une Ong comme EAU VIVE, aux caractéristiques de ses ressources propres, à sa « philosophie de l'action » et à ses stratégies d'intervention.

Les difficultés de paiement qui ont caractérisé le fonctionnement du Ministère des affaires étrangères ces toutes dernières années n'ont cependant pas facilité la gestion de l'Ong. Elles ont eu des répercussions négatives sur la mise en œuvre des actions.

Perspective ?

Les termes de références demandaient : « Quelles recommandations peuvent être formulées pour améliorer la concertation dans le cadre de Conventions d'objectifs (...) Prolonger l'outil Convention d'objectifs (...) Ouvrir les relations contractuelles MAE – Ong à d'autres partenariats complémentaires (...). Les réponses à ces questions dépassent assez largement le cadre de cette évaluation. La mission ne peut y répondre que par quelques remarques ou réflexions :

- L'Union Européenne est le principal bailleur institutionnel potentiel des Ong de développement françaises. Depuis les premières conventions d'objectif ses procédures Ong sont passées du « Guichet » à l'appel à proposition. Les Ong de développement françaises, qui disposent de moins de ressources propres « fidélisées » sont désormais en position de faiblesse par rapport à leur « concurrentes » notamment d'Europe du Nord.

La façon dont EAU VIVE utilise financièrement la convention d'objectif a changé d'une convention à l'autre, en fonction, de cette évolution mais aussi de ses orientations stratégiques. En caricaturant la convention 1 a permis de soutenir un ensemble homogène d'actions financées de façon assez identique et conduites selon le principe (Vap) dans les quatre pays. La convention 2 a été utilisée en partie comme un fond souple qui complète le montage financier de programme, certes conduits avec la même philosophie, mais avec des objectifs formels différents (certains répondent à des appels à propositions) et des montages financiers très différents.

Beaucoup d'Ong comme EAU VIVE auront besoin d'un outil financier ayant cette souplesse pour continuer à accéder au financement Ong européen ... Mais la gestion de cette souplesse impliquera un autre mode de gestion de la relation financière... Il s'agit là d'un enjeu important pour l'avenir des Ong françaises, et d'un vrai sujet d'innovation pour la MCNG et les coordinations d'Ong

- Cette innovation devra évidemment tenir compte des évolutions du Ministère... que la mission d'évaluation ne connaît pas assez pour les évoquer. Néanmoins deux tendances fortes semblent se dégager : Déconcentration plus forte vers les SCAC, recentrage sur l'institutionnel plus que sur l'opérationnel. Dès lors le centre de gravité de la relation entre le MAE et les Ong n'est-il pas appelé à se déplacer ? Les SCAC ne vont-ils pas devenir les premiers interlocuteurs des Ong ? Ne vont-ils pas souhaiter pouvoir entretenir des relations suivies avec quelques Ong solidement implantées dans le Pays, capables d'y conduire des projets de terrains d'assez grande ampleur, d'investir dans des réseaux d'acteurs, d'intervenir au côté des sociétés civiles locales dans les débats de politiques sectorielles ?

Si les SCAC souhaitent cela, ne doivent-ils pas être encore plus associés à des conventions d'objectifs qui inciteraient les Ong françaises à poursuivre leur propre stratégie de « déconcentration » (sous une forme ou sous une autre) ? De telles stratégies ne sont-elles pas devenues d'autant plus incontournable que les bailleurs institutionnels, avec les quels « on » souhaite des partenariats complémentaires sont, eux aussi de plus en plus décentralisés ?.

- Si les remarques ci-dessus sont pertinentes, on imagine alors l'intérêt de conventions entre le MAE et les Ong qui permettraient à ces dernières de développer des « stratégies pays » cohérentes, en concertation avec les SCACs. L'ensemble de « ces stratégies pays » complétées par des volets transversaux, contribuent à un projet associatif pertinent et également cohérent.

Les stratégies pays seraient « négociées » directement avec les SCAC. La MCNG s'assurerait de la cohérence de l'ensemble. Le dispositif financier de ces conventions garderait la double souplesse des C.O. actuelles, mais serait adaptée pour faciliter l'accès des Ong aux appels à proposition de l'UE, de plus en plus souvent gérés par les délégations....

L'évaluation des actions financées dans le cadre ces nouvelles conventions n'aurait plus guère de consistance, puis qu'ensemble et à elles seules, elles ne formeraient pas forcément un tout cohérent. L'évaluation des programmes, ou de l'ensemble des programmes conduit dans un pays, ou bien encore celle du projet associatif d'ensemble de l'Ong auront par contre un sens pour permettre à cette dernière et au ministère de faire le bilan de leur relation.

Mais ne pouvait-on pas déjà dire cela des évaluations des conventions d'objectifs de deuxième génération ?